



OFFRE SPORT & ACTIVITÉS CULTURELLES **CADRES & CADRES SUPÉRIEURS DE LA BSCC DEX** **OCCITANIE : PENSEZ À UTILISER VOS DROITS ASC !**

Le CSE BSCC DEX Occitanie propose une participation financière annuelle pour vos activités sportives et/ou culturelles, ainsi que celles de vos ayants droit.

Cette aide concerne les postiers actifs de la BSCC DEX Occitanie, fonctionnaires comme salariés, ainsi que les CDD et alternants. Elle peut également bénéficier au conjoint marié ou pacsé et aux enfants à charge remplissant les conditions prévues par l'offre.

QUELLES DÉPENSES PEUVENT ÊTRE PRISES EN CHARGE ?

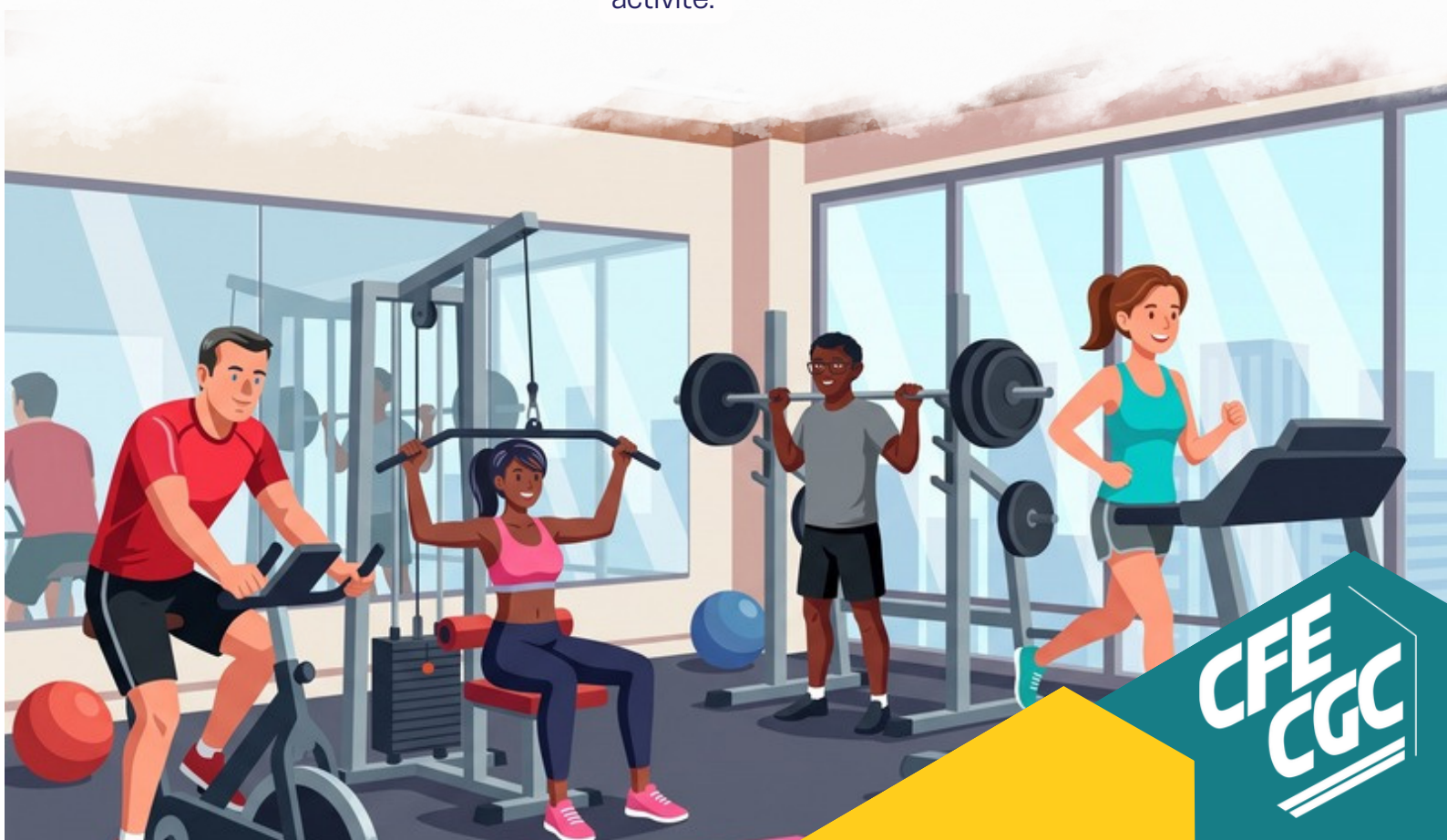
L'OFFRE PEUT NOTAMMENT CONCERNER :

- un abonnement en salle de sport : fitness, gym, musculation...
- une adhésion ou inscription dans un club sportif : tennis, football, basket, arts martiaux, activités collectives...
- des frais d'inscription à une compétition ou un événement sportif : course, tournoi, marathon...
- des stages sportifs ;
- mais également certaines activités culturelles.

Il est possible de demander une participation pour une activité sportive, une activité culturelle, ou de combiner les deux dans la limite du plafond maximal applicable au bénéficiaire.

COMBIEN POUVEZ-VOUS OBTENIR ?

La participation maximale dépend de la catégorie du bénéficiaire et du quotient familial du postier. Il s'agit d'une aide par bénéficiaire et non d'un plafond distinct pour chaque activité.



CFE-CGC vous conseille donc de vérifier vos droits sur Couleur : être cadre ou cadre supérieur ne signifie pas que vous ne pouvez pas bénéficier de cette prestation ASC.

ATTENTION AUX ÉCHÉANCES 2026

Pour cette première campagne, les demandes doivent être déposées entre le 1er septembre et le 15 décembre 2026. À partir des années suivantes, elles pourront être déposées du 1er janvier au 15 décembre et les droits seront remis à zéro chaque 1er janvier.

Pour 2026, l'inscription sur la plateforme Couleur doit être réalisée au plus tard le 31 octobre 2026. La facture doit être fournie avant le 15 décembre 2026.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE SUR COULEUR ?

Le mode opératoire fourni par le CSE permet de réaliser la démarche en quelques étapes.

1 → Connectez-vous à COULEUR

Depuis la page d'accueil, cliquez sur :

AVANTAGES

puis

MON CSE

2 → Dans le menu MON CSE

Cliquez sur :

REMBOURSEMENT

3 → Sélectionnez l'offre

Cliquez sur :

SPORT ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Puis laissez-vous guider pour déposer votre demande.



DES ELUS & MANDATES

A VOTRE SERVICE !

N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER

F. BELTRAN

07 84 74 51 39

beltranfred.cgclr@gmail.com

R. CROUHENNEC

06 59 32 02 21

richard.crouhennec.cgc@gmail.com

O. PRADOS

07 60 27 14 76

teamcgcmp@gmail.com

G. VINET

06 60 22 85 66

vinetgeraldine.cgc@gmail.com

B. BUSIPELLI

06 50 70 22 46

bruno.busipelli@orange.fr

Préparez vos justificatifs avant de commencer !

Vous devrez notamment disposer d'une facture ou attestation conforme de l'organisme. Celle-ci doit notamment permettre d'identifier le postier ayant réglé la dépense, le pratiquant, l'activité, son coût et l'organisme concerné. Le RIB doit être renseigné sur Couleur. Selon la situation familiale, des justificatifs complémentaires peuvent être nécessaires : livret de famille, avis d'imposition, certificat de scolarité pour les enfants de 19 à 25 ans inclus, justificatif spécifique pour un enfant en situation de handicap, ou avis d'imposition commun pour le conjoint marié ou pacsé.

VOS ASC SONT AUSSI VOS DROITS : UTILISEZ-LES !

CADRES ET CADRES SUPÉRIEURS, NE PASSEZ PAS À CÔTÉ D'UNE PRESTATION À LAQUELLE VOUS POUVEZ AVOIR DROIT.

DEMANDEZ VOTRE REMBOURSEMENT AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2026

LA CFE-CGC VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE POUR VOUS PERMETTRE DE BÉNÉFICIER PLEINEMENT DES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES DU CSE.



**100%
CADRES**

**100%
VOUS**

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LAFAYETTE - 75009 PARIS

cgclaposte@gmail.com - 06 44 00 91 07

**CFE
CGC**
Groupe La Poste